L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 19 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 4 MARS 1881.

Marseille, 15 février.—Dans la séance d'hier au conseil municipal, MM. Gal et Cluseret ont fait la proposition suivante :

"Considérant que divers emblèmes, tels que les cercueils, les images et les devises empruntés à un culte quelconque et exposés dans les locaux des écoles communales primaires, constituent une atteinte permanente à la liberté de conscience ; que ces objets ne sauraient faire partie du mobilier scolaire ; proposant de décider que lesdits emblèmes et devises seront immédiatement enlevés et remplacés par des emblèmes nationaux et d'un caractère patriotique."

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. C'était indubitable.

Si vous voulez remplir un bill de chemins-de-fer avantageusement, allez à Pittsburg Landing.

Chaises Champagne à Mlle Lucille Richard ; Philippe Bergé à Mlle Victorine Odille Ramon de Kerver ;

John H. Wade à Mlle Delphine V. Albenas ; John H. Kaiser à Mlle Josephine McGinty ;

Conrad Heinemann à Mme Veuve Catherine Bonnet ;

François Deschamps à Mlle Célestine Barthe ;

Alex. G. Wade à Mlle Wilhelmine F. Shappert.

Naissances.

Mme Alphonse Tabeteau, une fille, 13 fév ;

Albert Huber, un garçon, 16 janv ;

Chas. Lauter, une fille, 23 fév ;

Cyprien Tabeteau, une fille, 23 janv.

Décès.

Manuel Suarez, a. 70 ans, paroisse Jefferson ;

Amelia Lamb, 65 ans, No 96 rue Union ;

Marie A. Baptiste, a. 47 ans, No 136 rue Bruxelle ;

Pierre Allemand, 60 ans, rue Lopez, près Bayou St. John ;

Thomas Wm. Lynch, 57 ans, rue Josephine, vieux Carrollton ;

Hortense Lothigue, 48 ans, rue Berlin, près Lafayette ;

Mme Harry M. Hinman, 23 ans, No 106 rue Toledano.

Voyageurs arrivés aux principaux hôtels.

HOTEL ST-CHARLES.

Alex Russell, m'me ; O O Burton, New York ; W. Jacobs, Madison, Fla ; G W Maurer et fam, Memphis, H Rainard, New York ; Gen J. Palen, Tenn ; Col Galbraith, Ky ; J F Moore, Pensacola, Col ; J F Moore, Col ; J M Bowen, Alabama ; W H Cribbs, Chicago ; W H Irwin, Chicago, Ill ; J Hamel, fred Philadelphia, A Wood, Philadelphia ; Richard Hunt, Philadelphia ; Mme Providence ; R I J Booker et femme, Chicago ; J C Hamel et femme, mlle Kate O'Connell, Carlton, Colorado.

Cour Criminelle de District.

A la session A — Juge Rouse. — Thomas Walsh accusé d'avoir assailli George Blohmuis, à main armée, s'est reconnu coupable d'attaque.

H. J. Mol s'est reconnu coupable de vol.

John Moriarty accusé d'avoir poignardé Thomas Casey, s'est déclaré innocent.

A la section B—Juge Lazenberg—Le ministère public a renoncé à la poursuite contre Jacob Jacobs, m'est. épicier.

Josephine Taylor, accusée de vol en fait, s'est reconnue coupable d'attaque.

Le jugement d'Isaac Walker, accusé de vol, a été envoyé au 14 du courant.

Cour du juge Hiltenberger.—

Louis Geinier et John Fitzpatrick, accusés de port d'armes cachées, ont été reçus à donner un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

Frank Farrar, accusé d'être dangereux et suspect ; Manon Duverie et Michael Stanchevich, accusés d'insultes, ont été donné un cautionnement de $100 pour répondre de leur bonne conduite durant six mois.

George Zervas a été condamné à une amende de $5, et à dix jours de prison de paroisse pour ivresse et tirs de pistolet.

Mike Dorsuty, accusé d'avoir blessé Jean Riddle, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire, l'juge ne pouvant donner un cautionnement de $500.

James Ball, accusé d'être dangereux et suspect, a été requis de donner un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite durant six mois. Il ayant pu fournir le cautionnement, il a été condamné à vingt jours de prison de paroisse.

George Williams et John Fitzpatrick, ont été donner un cautionnement de $250. Ils sont accusés de port d'armes cachées.

Cour du juge Davey.—Tonzy

Lynch, accusé de vols, a été renvoyé de donner un cautionnement de $500 en attendant l'interrogatoire.

Katie Barbank, Annie Dowd, convaincues d'ivresse, de bris de prix et de tapage obscène, ont été condamnées à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse.

James Hogan, accusé de s'être enivré, d'avoir troublé la paix et lancé des briques aux passants ; Gonsales, accusé de vol, ont été requis de donner un cautionnement de $250 pour répondre de leur comparution.

John Reilly, accusé d'être entré, pendant la nuit, chez Mme M. Hipps, et y avoir commis un vol ; Tom Riley, accusé de complicité, ont été requis de donner un cautionnement de $500 en attendant l'interrogatoire.

Richard Rosser, accusé de vols de nuit, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Jos Hyland a été donner un cautionnement de $250. Il est accusé d'avoir battu Thomas Gregory.

Comment se ville.—Le Conseil

s'était levé ; il était réuni à deux heures moins vingt minutes. Le maire, les administrateurs Delabarre Fitzu, Wilkinson, Goldthite et Stanley étaient présents.

Une résolution a été adoptée pour inviter le Conseil accepter la magnifique offre que la ville de Boston a offerte à la Nouvelle-Orléans et aux laquelle on veut le croire des deux villes comme preuve de la sincère amitié qui unit les deux républiques, appartenant à une même famille.

La résolution rappelle en termes chaleureux la conduite de Boston envers la Nouvelle-Orléans lors de l'épouvantable épidémie de 1878, les dons envoyés et témoigne que nous informons contemporains sont de la grande cité de Massachusetts.

Le maire Lagarde et les administrateurs a été autorisé à demander, durant dix jours, des spécimens pour exposer le canal de la rue du Camp.

Les directeurs du "McDonogh School Fund" ont été autorisés à emprunter $16,000, pour dix ans, sur $50,000 de bons à primes.

Le Conseil s'est ajourné à mardi prochain.

Cour Criminelle de District.

Jugement des frères de Ranné —Quatrième jour.—A cette heure moins cinq, le juge Roman est venu reprendre son siége.

Le sous-greffier a lu le compte-rendu de la séance d'hier.

Après avoir décidé quelques affaires, le juge a ordonné au sous-shérif d'amener le jury en séance ; ce sont MM. W. L. Frohak, Bertrand Dasez, Armand Fernell, William Wade, Charles S. Claiborne, James Foley, Louis Armand, M. D. Eagan, Patrick Dale, Wm. P. Dewar, John G. Ohlendorff, Edward Rice ; puis les jurés qui ont été appelés.

A l'appel des noms des témoins à charge, le ministère public a constaté l'absence de douze des assignés ; des ordres ont été lancés pour leur comparution immédiate.

L'avocat de district, M. John Fleury, observant dans la salle d'audience la présence de plusieurs témoins importants, a demandé qu'il soit procédé incontinent à l'instruction du procès.

L'acte d'accusation lu par le sous-comme aux minutes, les témoins à charge, à la décharge ont été mis en demeure de se retirer de la salle des débats.

Le premier témoin, Dr Joseph Beard, donner de la partie intéressée de la ville, sermenté, dépose comme suit : "Le 20 août, l'an dernier, j'ai été mandé à la résidence de 5me precinct, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, pour y faire, en ma qualité de coroner, l'autopsie du corps d'un certain Edwin C. Mix qui venait d'être tué. En présence d'un de mes confrères, le Dr Schumacher, j'ai fait l'examen du cadavre et y ai constaté plusieurs blessures, dont cinq mortelles : une au-dessus de l'œil gauche, faite par une arme à feu, et quatre faites par une arme blanche, deux à l'estomac et deux au dos. Ces dernières étaient à un demi-pouce de l'épine dorsale et traversaient le poumon droit d'outrien six pouces. Dans les poches des habits du défunt nous avons examinées, un agent de police, le Dr Schumacher et moi, nous n'avons trouvé qu'un petit livre de notes—agenda,—un canif, une montre et un trousseau de clés."

Sur la pointe interrogatoire, le témoin a dit que vingt ou vingt-cinq personnes avaient assisté à la levée du corps, mais qu'il n'avait été permis à personne de toucher le cadavre.

Le second témoin interrogé est le Dr Schumacher qui fait une déposition semblable à celle du Dr Beard. "J'ai vu le cadavre de Mix, dit-il, et y ai découvert dix-neuf blessures dont cinq ont été jugées mortelles immédiate. Dans l'une des poches de ses habits, j'ai trouvé deux cartes-postales."—Ces deux habits, dit-il, appartenaient à une autre personne.

Le second témoin interrogé est le Dr Schumacher qui fait une déposition semblable à celle du Dr Beard. "J'ai vu le cadavre de Mix, dit-il, et y ai découvert dix-neuf blessures dont cinq ont été jugées mortelles immédiate. Dans l'une des poches de ses habits, j'ai trouvé deux cartes-postales."—Ces deux habits, dit-il, appartenaient à une autre personne.

M. Oscar Bertonnière.—Je demeure dans la rue Kerlerec, entre les rues Bons-Enfants et Marais. Je dormais plusieurs heures de la matinée n'ont j'entendu [illegible] m'ont réveillé. J'ai entendu ma femme m'appeler ; elle me disait : "Oscar, notre enfant." Je me suis alors levé, et j'ai regardé par la fenêtre.

J'ai vu un individu (je ne l'avais jamais auparavant) couché sur le trottoir ; il essayait de lever, mais il en était empêché par un des trois hommes—je ne sais lequel. J'ai vu l'un d'eux pancher sur lui et le frapper. Je ne pourrais pas reconnaître les trois hommes, car j'étais à trois quarts d'lit d'eux. Je ne peux dire si l'un d'eux est armé. J'ai entendu deux coups de pistolet, et cela m'a fait tressaillir de mal que je suis rentré dans la maison. Je ne sais rien de plus.

Mme Oscar Bertonnière.—Je demeure avec mon mari. Quand les coups de pistolet ont été tirés, j'étais dans la cour. Je suis sortie après le deuxième coup de pistolet, car ayant entendu des cris, j'ai cru que c'était ceux de mon enfant qui, dans le moment, était sur le perron. Je ne suis rentrée que quand j'ai su qu'il était en sûreté dans la maison.

La dame en cet sortie ; je lui ai dit que les trois jeunes gens étaient dans la maison et que je voulais les voir ; que elle me les amène. Elle m'a répondu qu'elle ne s'y trouverait pas ; que les trois jeunes gens étaient dans la maison et que je les trouverais. Je l'ai entrée dans la maison et ai vu les trois jeunes gens étaient dans la maison ; elle m'a dit qu'ils n'y étaient pas. Je me suis retirée, mais les personnes qui étaient dans la rue m'ayant assuré qu'ils y étaient, je suis revenue à la maison.

La dame en est